

Réalisé pour  
**groupe mutuel**

**Forum Prévoyance, 3e édition**  
**«Retraites: vers une f(r)acture programmée?»**  
**Groupe Mutuel est le partenaire stratégique depuis 2020**  
 Propos recueillis par Thomas Pfeifferlé

Rendez-vous le 8 septembre  
 de 9h à 12h30, à l'IMD, Lausanne

Programme et inscriptions:  
<https://events.letemps.ch/prevoyance>

# «La réforme de la LPP n'est plus une évidence, mais une urgence»

**PRÉVOYANCE** Performant et résilient, le système de prévoyance suisse doit cependant être rapidement adapté à la donne démographique et financière actuelle. Alors que les discussions politiques semblent s'éterniser, Thomas Boyer, CEO du Groupe Mutuel, prône une prise de position rapide



Thomas Boyer, CEO du Groupe Mutuel, plaide pour une réforme rapide des retraites en Suisse. (GOUPE MUTUEL)

C'est l'une des premières préoccupations des Suisses. La prévoyance occupe en effet tous les esprits, en particulier dans un contexte démographique et financier tendu. Si certains pays européens n'hésitent pas à reculer l'âge de la retraite à 67 ans, voire à la prévoir à 69 ans durant ces prochaines années, d'autres modèles, notamment scandinaves, devraient inspirer les décideurs helvétiques. Des décideurs qui, par leur lenteur administrative, rendent certains acteurs de la prévoyance particulièrement soucieux, pour ne pas dire alarmés, quant à la pérennité du système en vigueur actuellement. Ou, pour être plus précis, de ses réglages. Car le système en lui-même a fait ses preuves, mais sa configuration ne répond plus aux impératifs d'aujourd'hui. A l'approche de la 3e édition du Forum Prévoyance qui se tiendra le 8 septembre prochain à l'IMD, intitulé «Retraites: vers une f(r)acture programmée?», Thomas Boyer, directeur du Groupe Mutuel, nous livre son analyse. Interview.

**La retraite constitue une problématique des plus préoccupantes. Comment qualifier la donne actuelle et quelles pressions exerce-t-elle sur notre système de prévoyance?** La problématique de la retraite s'inscrit en effet dans un contexte de plus en plus tendu. En Suisse, comme en

Europe, la population vieillit. En parallèle, l'espérance de vie augmente. On a donc moins de jeunes pour soutenir financièrement des aînés qui vivent plus longtemps qu'auparavant. Enfin, les performances des marchés financiers baissent, avec des taux d'intérêt, encore, historiquement bas. Ce qui limite, voire diminue, les résultats des caisses de pension dont l'activité dépend en partie des rendements des fonds investis.

**Le système de prévoyance suisse est pourtant souvent montré comme un bon exemple. Est-ce encore le cas?** Plus vraiment. Pour être plus précis, le système suisse, qui repose sur trois piliers solides, est bon. En cela il ressemble beaucoup au système scandinave ou à celui

**«Il est clairement temps d'agir, et plus de tergiverser. Une réforme, même imparfaite, vaudra mieux que pas de réforme du tout»**

THOMAS BOYER, CEO DU GROUPE MUTUEL

des Pays-Bas, nouveaux modèles gagnants pointés comme exemples à suivre depuis quelques années déjà. Seulement, le modèle helvétique n'est plus à jour parce qu'il est complètement déréglé. Il n'a quasiment pas été modifié depuis l'introduction du 2e pilier en 1984! C'est sur ce point que les Pays-Bas ou les pays scandinaves se distinguent puisqu'ils ont su rapidement adapter leur système aux contraintes démographiques et financières actuelles. En Suisse les discussions s'éternisent à ce sujet alors que ces réglages devraient se faire automatiquement en fonction de critères prédéfinis

**Quels leviers activer en Suisse pour régler notre système de prévoyance aux enjeux de notre époque?** Le premier levier consisterait à flexibiliser et à augmenter l'âge de la retraite. Si le modèle de la France tend plutôt à aller dans la direction inverse, certains pays européens n'ont pas hésité à faire passer l'âge de la retraite à 67 ans. D'autres pays, comme le Danemark par exemple, prévoient même une augmentation à 69 ans à partir de 2035. Il est également souhaitable de baisser les taux de conversion des rentes afin de pouvoir les pérenniser en adéquation avec l'augmentation de l'espérance de vie. Une autre mesure pourrait consister à augmenter les cotisations. Ce

qui reste discutable puisque cela représente un certain coût pour le marché du travail et les employeurs. Enfin, il faut pouvoir permettre aux petits salaires, comme les temps partiels par exemple, de cotiser également au 2e pilier. Ce qui implique d'abaisser le seuil d'entrée, fixé actuellement à un peu plus de 21 000 francs annuels.

**Le système de prévoyance suisse est aussi marqué par des inégalités plutôt importantes. Par exemple en ayant cotisé en tant qu'employé d'un grand groupe ou d'une petite PME. Comment gommer ces écarts?** C'est un point essentiel pour les entreprises. Les employeurs ont en effet un rôle social majeur à jouer, en particulier dans les années à venir. Qu'elles le veuillent ou non, ou qu'elles en soient conscientes ou non, les entreprises vont devoir améliorer les prestations de prévoyance de leurs employés si elles veulent continuer à attirer des talents. C'est, outre le salaire, un argument qui va devenir de plus en plus décisif pour les employés durant ces prochaines années. Si certaines sociétés ont déjà prouvé d'un certain engagement en la matière, d'autres ne le font pas encore, parfois en raison d'un manque de connaissances et d'informations sur le sujet. Il revient également aux acteurs de la prévoyance de mieux encadrer les entreprises.

**Par rapport aux caisses de pension justement, que pourraient-elles faire directement pour améliorer la situation?** Il est à mon sens judicieux de lisser les rendements des caisses selon les performances annuelles des marchés. Lors de bonnes années, les surplus ne devraient pas être redistribués directement mais plutôt conservés pour pallier les résultats des mauvaises années. C'est d'ailleurs une politique que nous avons adoptée au sein de Groupe Mutuel Prévoyance et qui nous permet d'offrir des rendements plus stables. Cette année, par exemple, nous verserons 4% à nos assurés alors que la performance des marchés n'est pas bonne.

**4%**

Cette année  
 Groupe Mutuel  
 Prévoyance versera  
 4% des rendements  
 à ses assurés

**Que dire de l'inflation et de ses répercussions sur les marchés, et sur la prévoyance? Les récents événements en Europe semblent avoir fait grimper les prévisions passées à la hausse dans des proportions inquiétantes.** L'inflation en elle-même n'est pas problématique pour les caisses de pension. Du moins tant qu'elle reste dans des proportions maîtrisées. Ce sont les chocs trop brutaux et imprévisibles qui posent un problème. Si la situation actuelle n'est pas catastrophique, il faut cependant veiller attentivement à ne pas remonter les taux d'intérêt trop rapidement.

**Pour un acteur tel que Groupe Mutuel, y a-t-il également des synergies nouvelles et porteuses à imaginer entre le domaine de la prévoyance et celui de la santé?** Tout à fait. Nous travaillons d'ailleurs sur un projet visant à lier ces deux volets. Prévu pour être lancé l'an prochain, il consiste à pouvoir convertir une épargne en capital permettant d'absorber des coûts médicaux en cas de problème de santé éventuel. Pour faire simple, il s'agit de lier l'assurance complémentaire à un produit d'épargne pour permettre d'utiliser ce capital à la retraite ou de le convertir en cas de nécessité médicale. Depuis début juillet, nous avons en outre lancé un nouveau produit de 3e pilier flexible, permettant d'adapter les montants cotisés en cours de route. Ce produit offre par ailleurs une certaine flexibilité en tenant compte de la tolérance au risque des adhérents, en pouvant opter entre une gestion basée sur des garanties financières ou des fonds de placement.

**Finalement, qu'attendre des discussions en cours à Berne concernant la réforme LPP?** Il est clairement temps d'agir, et plus de tergiverser. Une réforme, même imparfaite, vaudra mieux que pas de réforme du tout. Il s'agit de toute façon d'étapes qui devront forcément être franchies à nouveau sur une base régulière. Le fait que la réforme actuelle, qui selon moi va dans le bon sens, reparte en commission est clairement un signe de lenteur. Et la lenteur, dans le contexte actuel, on ne peut plus se la permettre. ■